

Service Action Culturelle / Bibliothèques Municipales - Réalisation d'un compact disque interactif - Demandes de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 6 novembre 1995, le Conseil Municipal donnait un avis favorable à la réalisation d'un compact disque interactif (CDI) ayant pour thème le passage du document manuscrit au livre imprimé.

Ce CDI avait notamment pour objectif de mettre en valeur le patrimoine écrit du secteur Etudes / Conservation / Recherches des Bibliothèques Municipales.

Un premier document réalisé à partir d'un manuscrit du XIII^{ème} siècle : le psautier de BONMONT, vient de s'achever ; un second va être entrepris à partir d'un des plus célèbres manuscrits italiens de la Renaissance : le Songe de Poliphile édité à Venise par Aldo MANUCE et réédité à Paris par KERVER ; il convient de signaler que la bibliothèque de Besançon possède un exemplaire de l'une et l'autre édition ce qui permet d'envisager une présentation complète de cette oeuvre très importante.

L'atelier audiovisuel du Service Action Culturelle sera chargé de la réalisation de ce travail ; l'Ecole Régionale des Beaux-Arts ainsi que l'Université de Franche-Comté apporteront leur collaboration ainsi que bien évidemment les bibliothèques municipales.

Le coût total de l'opération s'élève à 1 050 000 F et sera financé comme suit :

- Université de Franche-Comté	240 000 F
- Ville de Besançon (Bibliothèques + Service Action Culturelle)	350 000 F
- DRAC Franche-Comté	150 000 F
- Ministère de la Culture/Direction du Livre	150 000 F
- Conseil Régional de Franche-Comté	80 000 F
- Conseil Général du Doubs	80 000 F

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition et à :

- approuver le plan de financement étant précisé que la part de la Ville de Besançon figure au BP,
- autoriser M. le Maire à solliciter les participations des différents partenaires, sachant que l'Université de Franche-Comté apporte une contribution sous forme de prestation,
- encaisser en recettes au fur et à mesure de leur réception les subventions de l'Etat au chapitre 92.241/7471.41040 pour 300 000 F de la Région de Franche-Comté au 92.241/ 7472.41040 pour 80 000 F et du Département du Doubs au 92.241/7473.41040,
- réaffecter en dépenses l'ensemble de ces subventions, soit 460 000 F au chapitre 92.241/6288/41040.

M. LE MAIRE : Par ce thème intéressant, nous essayons de mettre en exergue les documents manuscrits que nous possédons et qui sont extraordinaires, notamment dans les bibliothèques municipales mais aussi bibliothèques universitaires, nous l'avons encore vu ce matin. Là, il s'agit d'un manuscrit, le songe de Poliphile édité à Venise par Aldo MANUCE et réédité à Paris par KERVER. C'est un exemplaire unique qui est conservé ici dans nos services et nous allons faire un montage grâce à notre atelier audiovisuel. C'est une opération qui s'élève à 1 050 000 F mais à laquelle participent l'Université, la Ville, la DRAC, la Direction du Livre et les deux Conseils Régional et Général. C'est donc un partenariat intéressant, important et je crois qu'il convient de souligner l'effort qui est fait ici pour la mise en valeur de notre patrimoine et notamment du patrimoine de nos bibliothèques municipales.

M. FERREOL : Un mot puisque nous avons parlé tout à l'heure longtemps du patrimoine, essentiellement sous l'aspect Porte Noire. Voilà une action qui peut-être est dans un premier temps moins visible que la Porte Noire pour les Bisontins, mais qui me paraît tout à fait exemplaire parce qu'elle concerne un patrimoine très ignoré du large public. Monsieur le Maire, vous venez de l'évoquer, ce sont ces documents anciens, ces manuscrits auxquels le large public n'a pas accès. Mais surtout, on peut et c'est là le côté novateur, en utilisant ces outils numériques que sont les CDI, réaliser ici à Besançon ce qui peut-être n'existe pas, je le dis ici très humblement, au niveau mondial. C'est peut-être la première fois que grâce au partenariat avec l'Université, l'équipe de Jean RITTER de Media, grâce à nos services qui sont effectivement très performants en la matière, nous allons faire un produit, il faut le savoir chers collègues, qui intéresse de nombreuses personnes et pas uniquement des spécialistes. Nous sommes en train d'expérimenter un lien entre le patrimoine ancien et les nouvelles technologies qui va tout à fait dans le sens de la devise de notre ville.

M. LE MAIRE : J'avais oublié le psautier de BONMONT.

M. FERREOL : Tout à fait, cette partie du CDI est terminée, vous l'aurez en 1997. Il y aura des manifestations importantes où vous aurez une démonstration du contenu de ce CDI. Le projet est extrêmement ambitieux et je pense qu'à une prochaine commission culturelle, nous aurons l'occasion de l'évoquer plus en détail.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Visa préfectoral du 1^{er} octobre 1996.